

## ANNEXE

**Programme de référence du concours sur  
épreuves pour l'accès aux corps des  
secrétaires diplomatiques****I – Culture générale :**

- \* Grands problèmes contemporains ;
- \* Civilisations et cultures contemporaines ;
- \* Civilisation musulmane ;
- \* Histoire de la diplomatie ;
- \* Démocratie et multipartisme ;
- \* Nouvelles techniques de communication ;
- \* Rôle des médias ;
- \* Le Maghreb arabe ;
- \* Histoire contemporaine de l'Algérie ;
- \* Grands axes de la politique étrangère de l'Algérie ;
- \* Problèmes de développement en Algérie ;
- \* Aspects de transition en Algérie ;
- \* Le terrorisme.

**II – Economie, finances et commerce :**

- \* Les regroupements économiques régionaux ;
- \* Le système des échanges commerciaux internationaux ;
- \* Mondialisation et globalisation ;
- \* Les institutions financières internationales ;
- \* Dette extérieure et rééchelonnement ;
- \* Accords d'assistance au développement économique ;
- \* Les politiques énergétiques dans le monde.

**III – Droit, relations internationales et sciences politiques :**

- \* Principes généraux et sources du droit international public ;
- \* Règles et principes du droit international privé ;
- \* Les sujets de droit international ;
- \* Les droits de l'Homme ;
- \* le droit humanitaire ;
- \* Le droit de la mer ;

- \* Les principes généraux du droit constitutionnel ;
- \* Droit constitutionnel comparé ;
- \* Le système constitutionnel algérien ;
- \* La fonction publique algérienne ;
- \* Le règlement pacifique des différends ;
- \* Les conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires ;
- \* Le désarmement ;
- \* Les relations euro-méditerranéennes ;
- \* Le mouvement des pays non alignés ;
- \* Les regroupements politiques et stratégiques régionaux ;
- \* Le système des Nations unies et les organisations internationales ;
- \* les organisations non gouvernementales ;
- \* L'OUA ;
- \* Les conflits en Afrique.

**IV – Test de langue arabe pour les candidats qui ont  
composé en langue étrangère****V – Langues étrangères :**

- \* Première langue étrangère ;
- \* Deuxième langue étrangère.

**VI – Epreuve facultative de rédaction diplomatique  
ou administrative :**

Rédaction d'un document administratif ou diplomatique  
à titre indicatif

**Rédaction administrative :**

- \* décret, arrêté, instruction, circulaire, procès-verbal ;
- \* rapport, compte-rendu, note, message ;

**Rédaction d'un instrument diplomatique :**

- \* mémorandum adressé à un pays ou à une organisation internationale ;
- \* note verbale...

**VII – Epreuve orale :**

Entretien avec un jury sur un sujet, tiré au sort, parmi les  
thèmes du programme de référence.